

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du lundi 30 juin 2025

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 6
Représentés : 0
Votants : 6

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jean-Denis MARTIN, Anne SCHMITT, Aloyse CAISSUTTI, Jenny FABBRI, Serge GODARD

Excusés :

Absents : Henri POINSIGNON, Cédric BONFIGLIO, Patrick CARMIER, Baptiste REMY, Nadine WEBER

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Jean-Denis MARTIN

DE_2025_020 : Attribution du marché d'extension de la salle F. ISTRIA

Par délibération DE_2023_12 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation avec une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'extension de la salle F. ISTRIA. La consultation a été allotie selon la décomposition suivante :

- Lot 1 : Gros Oeuvres - carrelage - habillage osb
- Lot 2 : Charpente - couverture
- Lot 3 : ITE - peintures intérieures et extérieures
- Lot 4 : Plâtrerie - faux plafond
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : Chauffage - climatisation
- Lot 7 : Equipement - miroir - rideau
- Lot 8 : Plomberie - sanitaire

Cette consultation a été lancée le 10 avril 2025 avec réponse au 10 mai 2025.

Lors de la réception des offres, aucune réponse n'a été reçue pour les lots 2 - Charpente - couverture et 5 - Electricité. Ces 2 lots sont donc infructueux.

A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 30 juin 2025, a attribué les marchés aux sociétés ci-dessous :

- A l'entreprise KF Services - 1, rue des Généraux Altmayer - 57500 SAINT-AVOLD pour le lot 1 - Montant 55 104.00 € HT soit 66 124.80 € TTC,
- A l'entreprise AERIS PRO ISOLATION - ZAC de Betting- rue du Moulin - 57800 FREYMING MERLEBACH pour le lot 3 - Montant 50 832.00 € HT soit 60 998.40 € TTC,
- A l'entreprise SEE LAUER - ZAC Bellevue - 57310 GUENANGE pour le lot 4 - Montant 12 633.40 € HT soit 15 160.08 € TTC,
- A l'entreprise VILVOT & Fils - 3, rue Lavoisier - 57970 BASSE-HAM pour le lot 6 - Montant 28 559.87 € HT soit 34 271.84 € TTC,
- A l'entreprise SIGNAL ET COM - 11, rue des Jardins - 57640 SANRY-LES-VIGY pour le lot 7 - Montant 8 850.00 € HT soit 10 620.00 € TTC,

- A l'entreprise VILVOT et Fils - 3, rue Lavoisier - 57310 GUENANGE pour le lot 8 - Montant 5 336.00 € HT soit 6 403.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne l'entreprise KF Services - 1, rue des Généraux Altmayer - 57500 SAINT-AVOLD en tant que titulaire du lot 1 - Gros oeuvre - carrelage - habillage osb, pour un montant de 55 104.00 € HT soit 66 124.80 € TTC ;
- Désigne l'entreprise AERIS PRO ISOLATION - ZAC de Betting- rue du Moulin - 57800 FREYMING MERLEBACH en tant que titulaire du lot 3 - ITE - peintures intérieures et extérieures, pour un montant de 50 832.00 € HT soit 60 998.40 € TTC ;
- Désigne l'entreprise SEE LAUER - ZAC Bellevue - 57310 GUENANGE en tant que titulaire du lot 4 - Plâtrerie - faux plafond, pour un montant de 12 633.40 € HT soit 15 160.08 € TTC ;
- - Désigne l'entreprise VILVOT & Fils - 3, rue Lavoisier - 57970 BASSE-HAM en tant que titulaire du lot 6 - Chauffage, climatisation, pour un montant de 28 559.87 € HT soit 34 271.84 € TTC ;
- Désigne l'entreprise SIGNAL ET COM - 11, rue des Jardins - 57640 SANRY-LES-VIGY en tant que titulaire du lot 7 - Equipement - miroir - rideau, pour un montant de 8 850.00 € HT soit 10 620.00 € TTC ;
- Désigne l'entreprise VILVOT & Fils - 3, rue Lavoisier - 57970 BASSE-HAM en tant que titulaire du lot 8 - Plomberie - sanitaire, pour un montant de 5 336.00 € HT soit 6 403.20 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure adaptée ou une passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence pour les deux lots infructueux ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférant à ce marché ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires our les budgets à venir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 30 juin 2025

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Denis MARTIN



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 03/07/2025

Date de reception de l'AR: 03/07/2025

057-215704388-DE_2025_020-DE

A G E D I